

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU JEUDI 6 AVRIL 2023

Date de la convocation : 30/03/23

Date de l'affichage : 30/03/23

Membres en exercice : 29

Présents : 22

Votants : 28



Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Salle du Conseil, le jeudi 6 avril 2023 à 19h, sous la présidence de Madame Karine DESMOULIN, Maire du Teich.

Étaient présents : Cyril SOCOLOVERT - Valérie COLLADO - Philippe DE LAS HERAS - Victor PÉTRONE - Isabelle JAÏS - Didier THOMAS - François DELUGA - Justine CHASSAGNE - Vincent COUDERT - Joël RAULT - Julien VERMEIRE - Anne Aurélie LORTIE - Sébastien GUIBERT - Alain TIXIER - Philippe MARQUET - Françoise CORTEMBERT - Luc THARAUD - Isabelle PLAZA - Matthieu GEEREBAERT - Henri-Bernard ROUGIER - Laetitia BOISNARD

Étaient absents excusés représentés conformément à l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : Dany FRESSAIX qui a donné procuration à Karine DESMOULIN - Maryse GILLES qui a donné procuration à Isabelle JAÏS - Marie FEL qui a donné procuration à Valérie COLLADO - Nathalie BORDESSOULE qui a donné procuration à Didier THOMAS - Isabelle VULLIARD-PONCETTA qui a donné procuration à Sébastien GUIBERT - Christian BARIS qui a donné procuration à Henri-Bernard ROUGIER

Était absente excusée : Patricia PREVOT

Secrétaire de séance : Matthieu GEEREBAERT

Motion de la ville du Teich sur le projet de la mise en 2x3 voies de l'A63 entre Bordeaux et Salles par recours à une concession autonome et sur l'intégration dans le périmètre de la concession de l'A660

Rapporteur : Karine DESMOULIN

Par lettre datée du 12 janvier 2023, les services de l'Etat nous ont informés officiellement de l'ouverture de la concertation préalable du public sur le projet de la mise en 2x3 voies de l'A63 entre Bordeaux et Salles par recours à une concession autonome et sur l'intégration dans le périmètre de la concession de l'A660.

Pour rappel, en mars 2021, les quatre Maires de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud (COBAS) avait indiqué à Madame la Préfète leur rejet de l'ensemble des scénarii proposés.

Dans le cadre de la concertation publique avec garants qui se déroule du 30 janvier 2023 au 30 avril 2023, les quatre Maires de la COBAS ont renouvelé, après un nouvel examen approfondi des différentes possibilités décrites sur cette future concession, leur opposition totale à un péage sur l'axe de l'A660.

Si effectivement la question de la mise en 2x3 voies de l'A63 entre la Métropole de Bordeaux et Salles peut se poser, elle résulte du fait qu'un véhicule sur trois est un camion en transit international. C'est un axe majeur du corridor Nord-Sud Atlantique entre la France et l'Espagne. Il n'appartient pas aux habitants du Bassin d'Arcachon de financer les infrastructures nécessaires à ces trafics.

Enfin, il est inacceptable d'envisager un péage sur l'axe de l'A660 et plus particulièrement au niveau de l'échangeur du Teich pénalisant très sérieusement la population du Bassin.

À ce titre, il est primordial de rappeler que la COBAS a récemment financé sous maîtrise d'ouvrage de l'État les deux échangeurs de Gujan-Mestras et une partie de la mise en 2x2 voies de la RN250. Ces travaux essentiels pour améliorer la desserte du Bassin d'Arcachon ont coûté 52,5 millions d'euros qui ont été uniquement supportés, sans aucune participation financière de la part de l'État, par la population locale.

Il n'est donc pas acceptable que les contribuables du territoire payent deux fois. Il en va du principe d'égalité des citoyens devant les charges publiques.

Si l'État souhaite réaliser les travaux de mise en 2x3 voies de l'A63 uniquement, c'est à lui de les financer directement ou par concession et d'assumer ses actes envers la population.

Considérant que la mise en 2x3 voies de l'A660 doit être retirée du périmètre d'études de la concertation de l'A63 ainsi que les mises aux normes autoroutières et environnementales envisagées,

Considérant que le péage envisagé à l'échangeur du Teich doit être retiré,

Considérant que le projet ne prend pas en compte le financement à hauteur de 52,5 millions par la COBAS de deux échangeurs sur la commune de Gujan-Mestras et de la mise en 2x2 voies de la RN250 de l'échangeur de La Hume au rond-point de Bisserié sous maîtrise d'ouvrage publique de l'État,

Considérant que le projet de l'État constitue donc une rupture de l'égalité devant les charges publiques,

Considérant que le projet génère, pour éviter les péages, des itinéraires alternatifs qui impactent dramatiquement les voies internes et les centres-villes des quatre communes de la COBAS mais aussi de Biganos et de Mios.

Je vous propose, Mes Cher(e)s Collègues, de bien vouloir acter la position de la commune qui :

- S'oppose farouchement à l'intégration de l'A660 dans le périmètre de la concession susvisée de l'A63.
- S'oppose farouchement à tout péage au Teich (sortie n° 3) et à l'entrée de Bordeaux.
- Demande en cas d'intégration, malgré notre totale opposition, de prendre en compte dans les charges et conditions de la concession une créance de 52,5 millions au profit de la COBAS.
- Demande en cas de création de péages sur l'A63 et l'A660, la gratuité pour les habitants de la COBAS, de la COBAN et du Val de l'Eyre.

Adoption : Unanimité



Karine DESMOULIN

Maire

Matthieu GEEREBAERT

Secrétaire de séance

